

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 16706

présenté par
M. Coquerel

AVANT L'ARTICLE 40

Rédiger ainsi l'intitulé du titre III :

« Un système de retraite fragilisé, individualisé et nuisant à l'égalité femmes-hommes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre III est ainsi réécrit : "un système de retraite fragilisé, individualisé et nuisant à l'égalité femmes-hommes".